



© E.Knobloch / Ville de Haguenau

Juillet 2019



FORÊT
CANDIDATE

Une forêt indivise au sein du réseau

Située au cœur de l'Alsace du nord, non loin de la frontière allemande et à une trentaine de kilomètres au nord de l'Eurométropole de Strasbourg, la forêt indivise de Haguenau s'étend sur plus de 13 000 hectares. Elle est au cœur d'un massif de 20 000 hectares qui s'impose dans le paysage alsacien.

Plus grande forêt indivise de France, elle appartient à parts égales à l'Etat et à la ville de Haguenau. Fruit de liens séculaires entre la forêt et les hommes, l'indivision constitue une expérience unique de gestion concertée d'un espace naturel. Aujourd'hui, la démarche Forêt d'Exception® donne une nouvelle dynamique à la gouvernance qui est désormais réfléchie à l'échelle de l'Alsace du nord.

La forêt indivise de Haguenau se caractérise par une biodiversité exemplaire : il s'agit de l'unique représentante française des forêts mixtes de type médio-européen. C'est aussi une forêt prédisposée à la gestion multifonctionnelle. En effet, l'exploitation des ressources de la forêt est une tradition régionale. Son patrimoine archéologique exceptionnel et sa situation géographique périurbaine lui confèrent également un rôle important pour l'accueil du public.

Un comité de pilotage oriente et conduit la démarche Haguenau-Forêt d'Exception®. Il est présidé par la sous-préfète de Haguenau-Wissembourg, et co-présidé par le maire de la ville de Haguenau et le directeur de l'agence nord Alsace de l'Office national des forêts.

Le comité regroupe les principaux acteurs locaux : représentants des services de l'État, collectivités territoriales, associations du patrimoine, acteurs du tourisme, de la filière bois, de la protection de l'environnement, associations d'usagers... Chevilles ouvrières de la démarche, quatre commissions techniques sont à l'origine de l'élaboration du contrat de projet. Elles délèguent la mise en œuvre des actions à des groupes de travail spécifiques.

La signature du protocole d'accord a eu lieu en novembre 2016. En 2019, après avoir signé le contrat de projet, les acteurs vont préparer la candidature au label Forêt d'Exception®.

Parmi les actions en préparation on peut citer : une étude de fréquentation de la forêt, des sorties thématiques guidées en forêt, des projets de renaturation de cours d'eau, la création d'un outil d'exploitation forestière durable ou l'appui au développement de la filière locale de menuiserie en pin sylvestre.